

« LES 6 HEURES DE SAINTE-SUZANNE »

- Règlement 2026 -

ART 1 - L'ORGANISATEUR

Les différentes épreuves « LES 6 HEURES DE SAINTE-SUZANNE » sont organisées par la branche sportive de l'Association MEDIEVILLE 53, représentée par Jérémie MASLOWSKI, 175, chemin Poil de Brebis 53270 Sainte-Suzanne - téléphone : 06 09 38 20 06

Le présent règlement s'applique aux épreuves nommées : « Course nature », « Esprit Trail », « 5Km », « 10Km », « 21Km », « 42Km » et aux 2 « courses juniors ».

ART 2 - CATEGORIES

- 6 catégories trail payantes (ouvertes aux coureurs à partir de 16 ans au jour de l'épreuve) : « Esprit Trail », « Course nature », 5Km, 10Km, 21Km et 42Km.
 - 2 catégories trail gratuites (jeune publique entre 7 et 16 ans) : « Course 1000 » de 7 à 10 ans et « Course 2000 » pour les 10 à 16 ans »
 - 1 catégorie biatrail gratuite (de 7 à 77 ans) : « Tour de la cité env 1km + épreuve de tir à la carabine laser.
- Art 2a - « Esprit Trail » boucle d'environ 5 km avec 220 D+ à faire en solo ou en relais par équipe de 2, 3 ou 4 coureurs.
- Départ de la course : 11h00
 - Chaque coureur portera son propre dossard (qu'il soit solo ou en relais par équipe de 2, 3 ou 4)
 - Le Participant ou l'Equipe sera chronométré et classé à l'arrivée.
 - Pour les équipes de 2,3,4 coureurs, aucun participant ne peut effectuer 2 tours de suite.
 - Chaque relayeur devra avoir effectué au moins 1 tour.
- Art 2b - « Course Nature » boucle d'environ 4 km avec 100 D+, à faire en solo ou en relais par équipe de 2, 3 ou 4 coureurs.
- Départ de la course : 11h02.
 - Chaque coureur portera son propre dossard (qu'il soit solo ou en relais par équipe de 2, 3 ou 4)
 - Le Participant ou l'Equipe sera chronométré et classé à l'arrivée.
 - Pour les équipes de 2,3,4 coureurs, aucun participant ne peut effectuer 2 tours de suite.
 - Chaque relayeur devra avoir effectué au moins 1 tour.
- Art 2c - « 5Km » Trail de 5 km avec 220 D+ (= 1 boucle Esprit Trail) à faire uniquement en solo.
- Départ de la course : 11h04.
 - Chaque coureur portera son propre dossard.
 - Le Participant sera chronométré et classé à l'arrivée.
- Art 2d - « 10Km » Trail de 10 km avec 230 D+ à faire uniquement en solo.
- Départ de la course : 11h06.
 - Chaque coureur portera son propre dossard.
 - Le Participant sera chronométré et classé à l'arrivée.
- Art 2e - « 21Km » Trail de 21 km avec 500 D+ à faire uniquement en solo.
- Départ de la course : 11h08.
 - Chaque coureur portera son propre dossard.
 - Le Participant sera chronométré et classé à l'arrivée.
- Art 2f - « 42Km » Trail de 42 km avec 1000 D+ (= 2 boucles de 21km) à faire uniquement en solo.
- Départ de la course : 11h10.
 - Chaque coureur portera son propre dossard.
 - Le Participant sera chronométré et classé à l'arrivée.

- Art 2g - « course 1000 » Mini trail junior de 1000m env avec 20 D+ dans la cité pour les enfants âgés de 7 à 10 ans.

- **Départ de la course : 15h00 env.**

Course non chronométrée mais avec classement pour les 3 premiers garçons et les 3 premières filles ouverte gratuitement au jeune public obligatoirement accompagné d'un adulte ou à défaut d'une autorisation parentale leur permettant de participer seul.

Inscription sur place 30mn avant la course

- Art 2h - « course 2000 » Mini trail junior de 2000m env avec 50 D+ pour les enfants âgés de 11 à 16 ans.

- **Départ de la course : 15h15 env.**

Course non chronométrée mais avec classement pour les 3 premiers garçons et les 3 premières filles ouverte gratuitement au jeune public obligatoirement accompagné d'un adulte ou à défaut d'une autorisation parentale leur permettant de participer seul.

Inscription sur place 30mn avant la course

- Art 2i - « biatrail » Epreuve de course à pied et de tir à la carabine laser, encadrée par la Société Biathlon Concept, ouverte aux participants à partir de 12 ans.

- **Départ de la première salve de biatralieurs toutes les demies-heures à partir de 11h15 ; La dernière salve partira à 16h45 env.**

Chaque salve est composé de 15 participants maximums

Epreuve chronométrée avec classement pour les 3 premiers hommes / garçons et les 3 premières femmes / filles ouverte gratuitement et par catégorie « 12-16 ans » et « 16 ans et plus ».

Concernant les mineurs, ils devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte ou à défaut d'avoir une autorisation parentale leur permettant de participer seul.

Inscription sur place 30mn avant la course.

Déroulement des épreuves :

- Explication des règles de tir par un des encadrants
- Départ par catégorie avec d'abord 800m env de course puis tir sur 5 cibles, à nouveau 800m env de course puis tir sur 5 cibles et enfin 800m env de course. Soit au total 2,4km env de course et 10 tirs sur cible.
- Classement : Au nombre de cible atteintes et au temps total

ART 3 - OUVERTURE ET CLOTURE DES INSCRIPTIONS

Les différentes épreuves des « 6 HEURES DE SAINTE-SUZANNE » auront lieu le samedi 23 mai 2026, l'heure de départ de la première course est fixée à 11h00 et l'heure de départ de la dernière course est fixée à 11h10

Les inscriptions seront ouvertes dès le 31 août 2025.

Les premiers inscrits (dossier complet) seront prioritaires.

Nombre maximal de dossards mis en vente : 1499

Au-delà de 1500 inscrits, une liste d'attente sera mise en place ainsi qu'une bourse aux dossards

La clôture des inscriptions en ligne est fixée au 20 mai 2026 à 23h59.

Il ne sera pas possible de s'inscrire sur place.

ART 4 - DOSSARDS OUVERTS A LA VENTE

1499 dossards seront mis en vente (1 dossard = 1 personne physique (traileur ou marcheur)

Pour garantir un maximum de qualité à l'organisation des 6 H, l'Organisateur se réserve la possibilité de limiter le nombre de participants en stoppant les inscriptions.

Les épreuves payantes concernées par la remise et le port individuel du dossard à puces sont « Esprit Trail », « Course Nature », « 5Km », « 10Km », « 21Km » et « 42Km ».

Les 2 « Courses juniors » qui sont des épreuves libres et gratuites ne sont pas concernées par les dossards à puces.

L'épreuve de biatrail est également une épreuve libre et gratuite et n'est pas concernée non plus par les dossards à puces

ART 5 - TARIFS

- Art 5a « tarif des courses »

Les tarifs affichés dans le tableau ci-dessous sont les prix perçus directement par l'organisateur.

Ces tarifs sont valables à partir du jour de l'inscription jusqu'au 10 mai 2026 à 23h59.

Une première majoration sera appliquée à partir du 11 mai 2026 à 0h00 jusqu'au 17 mai 2026 à 23h59.

Une seconde majoration sera appliquée à partir du 18 mai 2026 à 0h00 jusqu'au 20 mai 2026 à 23h59

Epreuves solo	5km	10km	21km	42km	Course Nature	Esprit Trail
Tarif dossard unitaire	19€	24€	29€	34€	39€	39€
1 ^{ère} majoration	24€	29€	34€	39€	44€	44€
2 ^{ème} majoration	29€	34€	39€	44€	49€	49€

Epreuves par équipe	Course Nature ou Esprit Trail Equipe de 2	Course Nature ou Esprit Trail Equipe de 3	Course Nature ou Esprit Trail Equipe de 4
Tarif dossard unitaire	36€	33€	30€
1 ^{ère} majoration	41€	38€	35€
2 ^{ème} majoration	46€	43€	40€

- Art 5b « tarif du repas du soir »

-2 repas proposés par un traiteur professionnel composé d'un cocktail, plat complet, fromage et dessert

+ café (détail des menus sur simple demande).

-Menu végétarien également proposé et concocté par nos généreux bénévoles (détail du menu sur simple demande).

Les tarifs affichés dans le tableau ci-dessous sont les prix perçus directement par l'organisateur.

A ces tarifs, s'ajoutera la commission de l'organisation qui gérera les inscriptions

Ces tarifs sont valables à partir du jour de l'inscription jusqu'au 10 mai 2026 à 23h59.

Une majoration unique sera appliquée à partir du 11 mai 2026 à 0h00 jusqu'au 20 mai 2026 à 23h59

Repas du soir	Repas coureur	Repas seul (ou accompagnant)
Tarif	18€	23€
Majoration	20€	25€

ART 6 - RETRAIT DES DOSSARDS

Chaque participant aux épreuves chronométrées pourra retirer son dossard à la seule condition que son dossier d'inscription soit complet et son paiement intégralement acquitté.

Les dossards pourront être retirés :

- La veille le vendredi 22 mai à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00 dans le « le village des 6 Heures », dans la cour du château
- Le jour du départ dans le « le village des 6 Heures », dans la cour du château à partir de 8h00 jusqu'à 10h30 maximum.

Il est vivement recommandé à celles et ceux qui habitent à proximité du lieu de l'évènement de bien vouloir retirer leur dossard la veille de l'épreuve afin de permettre à celles et ceux qui arrivent de loin, de ne pas avoir le stress du retrait de leur dossard due à l'affluence des retardataires.

ART 7 - RECOMPENSES

Les récompenses concernent les épreuves chronométrées « Esprit Trail », « Course Nature », « 5Km », « 10Km », « 21Km » et « 42Km »

Les horaires et types et valeurs de récompenses sont résumés dans le tableau-ci-dessous

- Pour chacune des catégories courues en solo « Esprit Trail », « Course Nature », « 5Km », « 10Km », « 21Km », et « 42Km » : Un trophée et/ou une médaille sera remis au vainqueur « homme » et vainqueur « femme » pour les premières, secondes et troisièmes places.

- Pour chacune des catégories courues en équipe de 2, 3 ou 4 « Esprit Trail » et « Course Nature » Un trophée et/ou une médaille sera remis à la meilleure équipe, quel que soit le nombre de coureur par équipe ou le sexe, en cas d'exæquo au nombre de tour, c'est le meilleur temps qui sera retenu.

Lot et Valeur des récompenses des épreuves « solo » :

Epreuves	Remise des récompenses	Epreuves solo					
		Homme			Femme		
		1er	2ème	3ème	1er	2ème	3ème
5Km	12h env	Trophée + Valeur lot 20€ env	Médaille + Valeur lot 10€ env	Médaille + Valeur lot 10€ env	Trophée + Valeur lot 20€ env	Médaille + Valeur lot 10€ env	Médaille + Valeur lot 10€ env
10Km	12h30 env	Trophée + Valeur lot 30€ env	Médaille + Valeur lot 20€ env	Médaille + Valeur lot 10€ env	Trophée + Valeur lot 30€ env	Médaille + Valeur lot 20€ env	Médaille + Valeur lot 10€ env
21Km	13h30 env	Trophée + Valeur lot 50€ env	Médaille + Valeur lot 30€ env	Médaille + Valeur lot 20€ env	Trophée + Valeur lot 50€ env	Médaille + Valeur lot 30€ env	Médaille + Valeur lot 20€ env
42Km	16h00 env	Trophée + Valeur lot 50€ env	Médaille + Valeur lot 30€ env	Médaille + Valeur lot 20€ env	Trophée + Valeur lot 50€ env	Médaille + Valeur lot 30€ env	Médaille + Valeur lot 20€ env
Esprit Trail	17h20 env	Trophée + Valeur lot 80€ env	Médaille + Valeur lot 50€ env	Médaille + Valeur lot 30€ env	Trophée + Valeur lot 80€ env	Médaille + Valeur lot 50€ env	Médaille + Valeur lot 30€ env
Course Nature	17h20 env	Trophée + Valeur lot 80€ env	Médaille + Valeur lot 50€ env	Médaille + Valeur lot 30€ env	Trophée + Valeur lot 80€ env	Médaille + Valeur lot 50€ env	Médaille + Valeur lot 30€ env

Lot et Valeur des récompenses des épreuves « par équipe » :

Epreuves	Remise des récompenses	Epreuves par équipe de 2, 3 ou 4		
		Homme et/ou femme (sans différenciation)		
		1er	2ème	3ème
Esprit Trail	17h20 env	Trophée + Valeur lot 80€ env	Médaille + Valeur lot 50€ env	Médaille + Valeur lot 30€ env
Course Nature	17h20 env	Trophée + Valeur lot 80€ env	Médaille + Valeur lot 50€ env	Médaille + Valeur lot 30€ env

ART 8 - PPS (Parcours Prévention Santé)

Les coureurs « Esprit Trail », « Course nature », « 5Km », « 10Km », « 21Km » et « 42Km » devront joindre en plus de leur bulletin d'inscription :

- soit leur licence FFA

- soit leur PPS, datant de moins de moins de 3 mois à la date de la course

Sans licence ou PPS d'un des participants, qu'il soit en solo ou en équipe, son dossard ne lui sera pas remis.

Les mineurs qui souhaiteraient participer aux épreuves chronométrées devront fournir en plus des éléments ci-dessus une autorisation parentale.

ART 9 - PORT DU DOSSARD

Un coureur non muni d'un dossard délivré par l'organisateur ne sera pas autorisé à prendre le départ. Le dossard devra être fixé sur la poitrine par 4 épingle ou par un porte dossard, et resté visible tout au long de la course.

Le dossard pourra être conservé par le participant à l'issue de sa course.

ART 10 - CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par un professionnel, la Société SMIL' EVENTS 27.

Tous les participants se verront remettre un dossard avec une puce électronique collée au verso pour les « solo » et un relais équipée d'une puce pour les équipes de 2, 3 ou 4 qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course à chacun des tours. Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être pliée ni endommagée.

Un participant n'empruntant pas le parcours délimité par l'organisateur, par des moyens humains et/ou matériels, ne pourra être classé à l'arrivée.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité.

Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection.

L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'organisateur ne serait en être tenu pour responsable et aucun remboursement ne pourra être exigé.

ART 11 - COMMUNICATION DES RESULTATS

La Société SMIL' EVENTS 27 affichera les temps de passage au niveau du poste de chronométrage sur grand écran.

A la fin de chaque épreuve un listing sera imprimé avec temps et classement.

Les résultats seront mis en ligne dans les 24 heures après l'évènement sur le site internet de SMIL' EVENTS 27 <https://www.chronometrage-speaker-running-trail-course-normandie.com/>

ART 12 - DON ASSOCIATIF

Comme chaque année, l'organisation « LES 6 HEURES DE SAINTE-SUZANNE » reversera 1€ par dossard vendu à une association caritative ou similaire.

Cette année, c'est l'association Ruban Bleu qui sera notre partenaire.

L'association Ruban Bleu a pour objectif principal de donner de la visibilité à la maladie afin de faire connaître à plus large spectre la Sclérose en Plaques, les conséquences et l'utilité du sport pour le mieux-être des malades.

Plus d'information sur <https://rubanbleuandco-asso.com/>

ART 13 - SECURITE

Un service de sécurité sera assuré tout au long du parcours (barrières, bénévoles)

Chaque participant devra être muni de son propre téléphone portable, sa batterie chargée.

En cas d'accident ou de danger, le participant à l'obligation de prévenir le responsable de l'organisation dont le numéro de téléphone apparaît sur son dossard.

ART 14 - SECOURS

Un service de secours (médecin généraliste, ambulance) sera présent à l'entrée de la cour du château

ART 15 - RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement principal, complet et varié (liquide et solide) sera assuré dans le « village des 6H » et deux autres plus légers sur les parcours

ART 16 -RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE

Les épreuves s'inscrivent dans le cadre du respect de l'homme avec la nature et le patrimoine. Elles se dérouleront dans et autour du village classé et protégé de Sainte-Suzanne, triplement labelisé « Petite Cité de Caractère », « Plus Beaux Village de France » et « Terre de Jeux 2024 ». Le « Village des 6 Heures » sera situé dans l'enceinte même du Château de Sainte-Suzanne ». Le départ et l'arrivée seront situés au cœur même du « village des 6 Heures ». Il est expressément demandé aux participants, et aux accompagnants le cas échéant, de bien vouloir respecter le patrimoine, que ce soit dans la cité, sur les chemins parcourus ou dans leurs environnements proches. Il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles, et le cas échéant des poubelles de tri sélectif, seront mis à disposition. Elles devront être impérativement utilisées par les participants qui conservera ses déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisateur pour s'en débarrasser. Tout comportement irrespectueux du participant : jet d'emballages de ravitaillement, piétinement de zones protégées... fera l'objet d'une disqualification immédiate.

ART 17 - TRI SELECTIF et VALORISATION DES DECHETS

Cette journée se déroulera dans le cadre de l'ECO Citoyenneté. L'organisation se pliera aux règles de tri sélectif. Il est demandé aux participants de suivre impérativement ces règles. La mise en place d'urinoirs et toilettes sèches HAPPEE® seront librement mis à la disposition des participants. Ces toilettes participent à la valorisation de nos déchets.

ART 18 - ASSURANCE

L'organisateur est couvert par une assurance à Responsabilité Civile (loi n°84-610, art37) et décline toute responsabilité en cas d'accident physique et physiologique immédiat et futur ; les participants renoncent à tous recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par leur licence.

Chaque participant devra s'assurer qu'il est bien couvert pour tout dommage causé à lui-même ou à un tiers personne

Sinon il devra souscrire une assurance spécifique.

Il n'appartient pas à l'organisateur de s'assurer que le participant est bien couvert

En s'inscrivant et en réglant son dossard, le participant reconnaît implicitement qu'il est bien couvert. Dommage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ART 19 - ANNULATION

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, ou de stopper l'épreuve en raison de circonstances climatiques ou autres exceptionnelles pouvant mettre en danger la sécurité des participants.

ART 20 - REMBOURSEMENT

Les frais d'inscription (dossard et/ou repas du soir) seront remboursés sur simple demande et sans justificatif 30 jours avant le jour de l'épreuve.

A moins de 30 jours du jour de l'épreuve, les sommes engagées ne seront pas remboursées quelle qu'en soit la raison sauf motif légitime et impérieux (accident, hospitalisation...)

ART 21 - DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de sa communication, l'organisateur pourra utiliser les images (photos ou vidéos) des participants ou toute autre personne se trouvant sur le site des épreuves ou sur les parcours.

Les participants autorisent sans réserve l'organisateur à utiliser les images collectées (photos ou vidéos) de la manifestation sans que cette utilisation n'ouvre droit à une quelconque indemnisation ou à un quelconque recours.

ART 22 - DONNEES PERSONNELLES

En commandant un produit ou service relatif à l'évènement auprès de l'organisateur, vous êtes amené à fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription à l'évènement afin de compléter les données que vous avez communiquées à Strayde.

Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

De façon générale, les données personnelles communiquées sont destinées à l'organisateur ou au personnes habilités par lui, qui est responsable du traitement de ces données et à ses éventuels sous-traitants.

L'Organisateur collecte ces données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec le consentement du participant, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte ;
- Fournir les informations et les services demandés et notamment vous permettre de vous inscrire aux évènements proposés sur Strayde, et permettre la vente de produits et de services ;
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions aux évènements ;
- Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des produits et services de l'organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir tout information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'informations concernant les activités de l'organisateur.
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'évènement auquel vous êtes inscrit ;
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que l'organisateur vous communique.
- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de non-indication médicale à la participation du participant à l'évènement ;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous informer d'autres évènements qui pourraient vous intéresser au regard des informations renseignées sur votre profil ;
- Permettre la gestion marketing et la promotion des services de l'organisateur ;
- Vous informer de vos résultats ;
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des données.